

106/303

No



MAIRIE DE LILLE

7

*Commission de Surveillance et de Patronage
du Conservatoire*

Objet du Dossier . . .

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE
DU CONSERVATOIRE

Procès-verbal de la réunion du vendredi 8 Octobre 1954

Étaient présents: Maître Martinache, Présidente
Mmes Coïba, Gilquin, M.M. Lannoy, Bernast, Bottin, Deswarte, Lecomte,
Tournon et Capy, Secrétaire du Conservatoire.

Excusés : M.M. Bazelis, Dr Looten et Vermaere.

La séance est ouverte à 14 h.15 par Maître Martinache, Adjointe au Maire, déléguée aux Beaux-Arts, qui évoque le souvenir de Mme Oudart, décédée au mois de Mai dernier et dont la famille, très touchée par les marques de sympathie et la cérémonie posthume de la remise de la Médaille de la Ville, l'a priée, ainsi que M. le Directeur, de transmettre ses remerciements à la Commission et au personnel du Conservatoire.

Il est ensuite procédé à l'installation de M. Tournon, nommé Membre de la Commission, et à qui Maître Martinache souhaite la bienvenue. De son côté, M. Lannoy dit tout le bien qu'il pense de ce Musicien cultivé dont le talent n'a d'égal que la grande modestie.

Procès-verbal de la séance du 22 Avril 1953.

Après la lecture de ce compte rendu qui est adopté sans observations, la Commission passe à l'examen des questions suivantes :

1^o- Cas des élèves Sauvage Martine et Champion Béatrice.

Etant donné l'étude en cours visant la modification du règlement de l'Ecole, la Commission décide à l'unanimité le maintien de ces élèves dans leur classe respective de piano supérieur.

La même décision est prise en ce qui concerne Mlle Fiefvet Nicole, dont le père a saisi M. Lannoy d'une demande tendant à changer sa fille de professeur. La Commission a, en effet, le sentiment très net, après les explications fournies par M. Lannoy, que cette élève a tout intérêt à être maintenue dans la classe supérieure de violon de Mme Charlet, Réponse sera faite dans ce sens à M. Fiefvet.

2^o- Concours pour le recrutement de Professeurs.

La Commission note avec satisfaction la décision prise par l'Administration Municipale d'ouvrir un concours pour la nomination d'un deuxième professeur de Chant chargé en même temps de la Déclamation Lyrique. Il faut aussi prévoir, observe Maître Martinache, le recrutement d'une pianiste accompagnatrice.

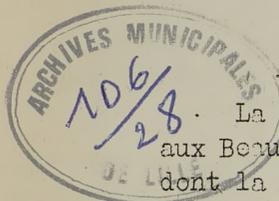
M. Lannoy pense que ce concours aura lieu au début du mois de Décembre ainsi que celui destiné à recruter un professeur d'Alto, l'intérim de cette classe étant assuré depuis le décès de M. Verdier par Mlle Suzanne Taillieu.

Quant au cours d'Histoire de la Musique, la Commission souhaite qu'il soit rétabli dans le plus bref délai et, à cet effet, demande à M. Lannoy de bien vouloir envisager, si besoin est, l'ouverture d'un concours.

3^o- Classification des Conservatoires en catégories.

M. Lannoy met la Commission au courant d'une récente circulaire ministérielle établissant la classification des Conservatoires, succursales de Paris, en trois catégories basées sur le nombre de disciplines, celles-ci étant fixées à 26 pour la 1ère catégorie.

La Déclamation Lyrique comptant pour une discipline, le Conservatoire de Lille a donc des chances d'être classé en 1ère catégorie, comme le sont entre autres ceux de



Roubaix et de Cambrai, à la condition toutefois qu'entrent en ligne de compte les disciplines non pourvues de titulaires. Aussi pour éviter toute surprise dont la Commission mesure les conséquences (réduction des subventions de l'Etat, atteinte au prestige de l'école) il est décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. LANNOY, de soumettre la titularisation sans tarder de :

1^o M. ROBILLARD, professeur de la classe de Choeurs depuis 1941, et dont la titularisation ne serait pas en cause si la réglementation d'après guerre visant les nominations intervenues pendant les hostilités, n'y avait mis obstacle.

2^o Mme PARRENIN, chargée de la classe de HARPE où elle donne toute satisfaction. 1^{er} Prix de Conservatoire de Paris Mme PARRENIN a du reste passé un excellent concours en 1950, ayant pris rang parmi les candidats susceptibles d'être retenus.

3^o M. RENARD, chargé à raison de 2 heures par semaine du cours de TUBA où il a obtenu dès le début de remarquables résultats. Ex-soliste de la Garde Républicaine, excellent pédagogue, jouissant au surplus d'une solide santé, M. RENARD fait honneur au personnel enseignant, précise M. LANNOY.

AGRANDISSEMENT DU CONSERVATOIRE.

La Commission estime indispensable d'envisager très sérieusement l'agrandissement du Conservatoire que justifie l'effectif croissant des élèves. Il lui paraît possible de réaliser cette nécessité en surélevant d'un étage le vieux bâtiment dont par ailleurs la façade est vraiment dans un état minable. Maître MARTINACHE promet d'étudier de près cette importante question et à cet effet demande à M. LANNOY de lui fournir un rapport documentaire.

L'ordre du jour n'est pas épuisé; mais le concours d'entrée à la classe d'Art Dramatique oblige la Commission à lever la séance à 16 heures non sans avoir préalablement exprimé le vœu que soient mis à l'étude les moyens susceptibles d'accorder 12 heures de cours à M.M. PLESSIER et VAN COPPENOLLE qui, comptant 5 ans d'ancienneté, souhaiteraient pouvoir se consacrer entièrement au Conservatoire.

Le Directeur,

Signé : Robert LANNOY

Le Secrétaire,

Signé : CAPY

Vu :

L'Adjointe au Maire,
Déléguée aux Beaux-Arts
Présidente de la Commission

Signé : Maître MARTINACHE